



# Déclarations et Discours

---

DD 83/17

## LE RENFORCEMENT DE L'ONU: RECHERCHE DE MESURES CONCRÈTES

Déclaration de M. Allan J. MacEachen, vice premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 27 septembre 1983.

...Nous nous réunissons à une époque de forte tension. Depuis l'année dernière, le fait qu'il est urgent de régler nombreux problèmes mondiaux est de plus en plus évident. La nécessité pour les Nations unies de faire preuve de dynamisme ne s'est jamais fait autant sentir.

Il y a un an, sous l'inspiration du secrétaire général, nous jetions un regard critique sur notre organisation. Après avoir mesuré les attentes en regard des réalités, nul parmi nous n'a été étonné de constater qu'il y avait un manque. Nous avons reconnu que nous étions plongés dans ce que le secrétaire général a appelé à juste titre « la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales », et nous avons unanimement reconnu « le besoin impératif de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations unies. » Or, nous n'y sommes pas encore parvenus.

Il est maintenant temps de dépasser les généralités — sur lesquelles nous pouvons tous nous entendre — pour adopter des mesures concrètes visant à renforcer le système multilatéral.

### Paix et sécurité

La réputation de l'Organisation des Nations unies se mesure généralement à sa contribution à la paix et à la sécurité. Il nous faut renverser l'impression actuelle qui veut que l'ONU soit incapable de réagir vigoureusement aux crises et aux conflits. Nous devons utiliser les dispositions de la Charte et des mécanisme qu'elle met à notre disposition dans un esprit plus créateur.

Tout dépend, à cet égard, du Conseil de sécurité, des rapports que le secrétaire général entretient avec lui, et de la collaboration qui s'établit entre les membres de cet organe. Les membres du Conseil ont cherché des moyens de rendre leurs travaux plus efficaces. Il serait regrettable qu'au bout du compte les réalités politiques empêchent toute amélioration sensible. Nous comptons sur le Conseil, et plus particulièrement sur ses membres permanents, pour qu'il exerce ses responsabilités au nom de tous les États membres.

Est-il naïf d'exiger un meilleur esprit de coopération et une plus grande acceptation des responsabilités au sein du Conseil? On se le demande à la lumière des événements récents. Le monde n'oubliera pas l'incapacité du Conseil de prendre les mesures voulues par suite de la destruction d'un avion civil par l'Union soviétique. Il ne suffit pas de déplorer que le veto soviétique fasse partie des dures réalités de la vie. Son utilisation a constitué un geste cynique et irresponsable. Ce veto a empêché le Conseil de prendre des mesures pour garantir la sécurité de l'aviation civile internationale.

Le sentiment d'outrage ressenti par les Canadiens, à la suite de la tragédie du 1<sup>er</sup> septembre ne s'est pas

---

affaibli. Le 12 septembre, la Chambre des communes du Canada a unanimement condamné « l'attaque injustifiée et la destruction de l'avion de ligne coréen sur l'ordre des autorités soviétiques ». Elle a par ailleurs exigé du « gouvernement soviétique qu'il fournisse une explication complète et véridique de cet acte brutal », et « qu'il collabore pleinement à toute enquête impartiale menée sous les auspices des Nations unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de prévenir la répétition d'une telle tragédie ». Enfin, la Chambre a exigé « que les autorités soviétiques offrent immédiatement de généreuses indemnités aux familles de toutes les victimes, y compris les victimes canadiennes ». Le texte de cette motion, distribué le 13 septembre en tant que document du Conseil de sécurité, est mis à la disposition de tous les membres des Nations unies.

Les Canadiens restent atterrés par l'indifférence dédaigneuse dont fait montre l'Union soviétique face aux communications officielles de leur gouvernement dans cette affaire. Une dépêche de l'Agence Tass est une réponse insolente à une demande raisonnable d'information.

Une institution des Nations unies — l'Organisation de l'aviation civile internationale — procède effectivement maintenant à une enquête impartiale pour déterminer d'urgence les circonstances de l'incident. Elle passe également en revue les moyens qui pourraient permettre d'empêcher que ne se reproduise pareille tragédie. Les Canadiens attendent des autorités soviétiques qu'elles collaborent pleinement avec l'OACI.

L'inefficacité du Conseil dans cette affaire fournit la preuve de la nécessité pour ses membres de faire preuve d'une plus grande souplesse et de plus d'ingéniosité dans les conflits. Aussi, j'espère que les membres du Conseil pourront s'entendre sur des mesures précises. Nous considérons que :

- Premièrement, le secrétaire général devrait utiliser davantage les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 99 pour attirer l'attention du Conseil sur les situations de crise réelles ou potentielles. Pour ce faire, il faudrait qu'il soit mieux en mesure de diriger des enquêtes.
- Deuxièmement, le Conseil devrait se réunir de façon informelle afin de prévenir des crises éventuelles en examinant les conflits dès leur commencement au cours de sessions à huis clos avec le secrétaire général.
- Troisièmement, le secrétaire général devrait disposer de ressources humaines et matérielles supplémentaires de façon à mieux tirer parti de ses « bons offices », ce qui faciliterait le règlement des différends.

Il ne s'agit pas de mesures révolutionnaires. Elles peuvent être prises sur la base d'un pouvoir déjà existant et en procédant à une nouvelle répartition des ressources. Ces mesures seraient pourtant concrètes et utiles. Elles permettraient, à coup sûr, d'accomplir dans le règlement de problèmes particuliers, les progrès dont nous avons si urgemment besoin. Certes, le secrétaire général a assumé ses responsabilités de façon exemplaire. Mais il n'a pas de pouvoirs surnaturels, ni, hélas ! de pouvoirs supranationaux et, quant à nous, en tant que gouvernements membres, nous devons également assumer nos responsabilités.

Le secrétaire général vient de nous rendre compte d'un problème qu'il est impératif de régler, celui de

la Namibie. Presque cinq années, jour pour jour, se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 ; les questions en suspens concernant son application ont, pour la plupart, été réglées au prix de concessions de la part de toutes les parties. Il n'existe donc aucune excuse pour des délais supplémentaires. Le retrait de troupes cubaines en Angola, condition préalable posée par l'Afrique du Sud pour la mise en application de cette résolution, ne peut servir à légitimer l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. La question de principe est claire. La Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit la tournure des événements en Angola.

Le secrétaire général a décrit très clairement les réalités politiques dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité :

- si la résolution 435 n'est pas appuyée rapidement, il s'ensuivra des conséquences désastreuses ; de plus,
- pour atteindre cet objectif, il faudra obtenir la collaboration de toutes les parties concernées et, avant tout, de celles qui le sont directement.

Il est donc clair que, dans une première étape, l'Afrique du Sud doit cesser ses incursions et ne plus intervenir en Angola. Elle ne doit pas chercher à façonner unilatéralement l'avenir de cette région : les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés.

Deuxièmement, le Président de l'Angola ayant réaffirmé que son pays ne désirait nullement compter sur des troupes étrangères, ni les autoriser à rester là-bas une fois que l'Angola ne serait plus menacée, il est urgent d'adopter des mesures en vue de renforcer la confiance et de diminuer les tensions entre les parties directement concernées.

Troisièmement, il est essentiel de mettre en œuvre en 1984 la résolution 435, faute de quoi il ne pourra y avoir de paix dans cette région. Ceux qui militent en faveur de la paix doivent s'attacher à relever ce défi.

Il devrait y avoir une quatrième étape : la CNUCED étudie actuellement les besoins sociaux et économiques de la Namibie et la communauté internationale devra venir en aide à une Namibie indépendante. Le Canada, pour sa part, est prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.

En ce qui a trait à l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et celle du Kampuchéa par le Viet Nam, elles continuent de défier les résolutions adoptées par cette assemblée. La semaine dernière, les pays de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) ont fait des propositions constructives en vue de trouver une solution au problème du Kampuchéa. Sur la question de l'Afghanistan, d'autre part, le secrétaire général et son représentant personnel ont fait des efforts pour qu'ait lieu un véritable dialogue. Mais on ne parviendra à une solution équitable qu'à la condition que l'Union soviétique fasse montre d'un plus grand sens de ses responsabilités.

Le Canada a contribué à constituer quinze forces de maintien de la paix et équipes d'observation de l'ONU. Le maintien de la paix peut jouer un rôle important dans la progression menant

à un règlement pacifique des différends. Ainsi, la présence de la Force des Nations unies à Chypre a empêché la reprise des luttes entre des différentes collectivités et a contribué à maintenir l'ordre public. Cependant, il n'y a encore aucune solution aux problèmes fondamentaux de l'île. Le secrétaire général et son représentant ont récemment présenté des idées valables sur les façons de parvenir à un règlement. Mais aucun règlement juste et durable ne saurait intervenir tant que les parties elles-mêmes ne seront pas disposées à s'engager sérieusement à négocier. L'établissement de la paix doit être considéré comme le pendant du maintien de la paix.

La situation alarmante qui sévit en Amérique centrale continue de nous préoccuper. Les solutions politiques aux problèmes de la région se font attendre. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'initiative du Groupe de Contadora (Venezuela, Colombie, Mexique et Panama) en vue de trouver une voie de réconciliation, de concert avec les cinq pays d'Amérique centrale. Nous sommes persuadés que seuls les pays de la région peuvent trouver des solutions durables à leurs problèmes ; cette approche est d'ailleurs tout à fait conforme à l'esprit de la Charte des Nations unies. L'initiative du Groupe de Contadora fournit un cadre pour la stabilité et la coopération qui permettra de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la région de manière plus constructive qu'en ayant recours à des moyens militaires.

Le succès ou l'échec de cette initiative dépendra, avant tout, d'une réaction positive de toutes les parties intéressées à l'offre de « démilitarisation vérifiable » présentée à point nommé par le président Reagan. Or, si cette offre a provoqué certaines réactions de la part du Nicaragua et de Cuba, elle n'a déclenché, jusqu'à présent, aucun dialogue ni diminution de l'activité militaire, éléments pourtant essentiels à un règlement véritable de la situation en Amérique centrale. Le Canada serait prêt à appuyer des propositions concrètes du Groupe de Contadora pour mettre un terme au processus de militarisation, vérifier et superviser le retrait progressif de tout le personnel militaire étranger de la région.

Le Canada s'est engagé à appuyer ces mécanismes régionaux : si les cinq pays d'Amérique centrale pouvaient s'entendre sur une approche commune de la planification économique et sociale, il serait disposé à augmenter sa contribution aux projets d'infrastructure régionale nécessaires à cette entreprise. Le Canada est en effet tout à fait disposé à continuer d'aider tous les pays de la région à résoudre leurs problèmes eux-mêmes à la condition toutefois, qu'ils aient décidé, d'un commun accord, de rejeter toute présence militaire étrangère. Un effort de leur part en ce sens contribuerait à restaurer la stabilité politique et la confiance sans lesquelles les programmes de développement sont voués à l'échec.

Pour notre organisation, les crises qui se sont succédées au Moyen-Orient constituent sans doute la question la plus contrariante. La situation au Liban est particulièrement tragique. Nous espérons que le cessez-le-feu actuel durera. Les problèmes internes de ce pays se compliquent en raison de l'intervention dans la région d'autres pays qui ont choisi, aux dépens du Liban, de poursuivre la défense de leurs propres intérêts en sol libanais. Le Canada s'est prononcé clairement en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays. Les troupes étrangères doivent se retirer à moins que le gouvernement légitime du Liban ne fasse expressément appel à leur présence. Nous devons tous œuvrer activement — par l'intermédiaire des Nations unies et par tous les moyens possibles — à la recherche d'une solution juste, fondée sur la réconciliation nationale.

Nous ne devons pas laisser d'autres événements détourner notre attention du conflit israélo-arabe.

Au cours des douze mois écoulés depuis notre dernière rencontre, il ne s'est rien produit qui puisse diminuer le besoin pressant de trouver une solution durable garantissant les droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à une patrie sur la Rive occidentale et dans la Bande de Gaza. J'encourage toutes les parties à faire preuve de modération. J'invite Israël à reconsidérer sa politique d'implantation de colonies. J'exhorte toutes les parties à entreprendre de véritables négociations. Je les invite à dire clairement, en termes non équivoques, qu'elles sont prêtes à reconnaître le droit de tous les États de la région, y compris Israël, de vivre en paix et en sécurité.

Les questions liées au désarmement et à la limitation des armements sont devenues la préoccupation première de notre époque. Les négociations entre les grandes puissances n'ont pas encore donné de résultats notables. L'annonce faite hier par le président Reagan nous permet d'espérer des progrès sur la question des forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI). Les propositions qu'il a formulées représentent un pas important et sont le signe d'une nouvelle souplesse de la part des États-Unis. Nous espérons que celle-ci trouvera sa contrepartie chez les Soviétiques.

C'est aux grandes puissances qu'il revient de faire la contribution la plus importante au désarmement et à la limitation des armements. Parallèlement, nous devons nous assurer que les négociations multilatérales menées sous l'égide de l'ONU servent à renforcer le processus de désarmement et de contrôle des armements. Nous pouvons déjà faire appel à certains organes à cette fin, mais ceux-ci doivent se montrer plus efficaces. C'est le cas, par exemple, du Comité du désarmement qui, l'an dernier, a connu des succès mitigés.

Je regrette que le Comité pour le désarmement n'ait pas établi cette année un groupe de travail sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ainsi que l'avait souligné le premier ministre Trudeau à la deuxième Session extraordinaire des Nations unies sur le désarmement, « nous ne pouvons nous permettre d'attendre plus longtemps si nous voulons parvenir à exclure toute possibilité de guerre dans l'espace. » Nous devons agir promptement afin d'interdire l'introduction d'engins de guerre dans l'espace extra-atmosphérique. Je ne peux que louer le Groupe des 21 d'avoir reconnu l'urgence de la situation. Pour ce qui est du Canada, après avoir déposé un document de travail fondamental en 1982, nous avons poursuivi notre programme de recherches sur les aspects tant juridiques que techniques de cette question. Nous espérons vivement voir s'établir un groupe de travail au début de la session de 1984. Nous sommes prêts à participer pleinement à l'examen en profondeur des problèmes qui se posent.

Il reste que le Comité du désarmement a effectivement réalisé des progrès importants dans le domaine des armes chimiques. Grâce à la coopération dont a pu bénéficier le président canadien du Groupe de travail sur les armes chimiques, nous disposons aujourd'hui, pour la première fois, d'un document complet, adopté par consensus, et renfermant les grandes lignes d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques, ainsi que sur la destruction de ces armes. Le Groupe de travail a été chargé d'entreprendre, dès le début de 1984, des négociations intensives sur le texte d'une convention. Le souci du Canada d'éliminer la guerre chimique ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte à la Première Guerre mondiale, lorsque les troupes canadiennes ont été victimes de la première utilisation massive de gaz de combat. Les progrès techniques sont venus, depuis, rendre les armes chimiques encore plus pernicieuses, comme l'ont malheureusement démontré les événements

survenus en Asie du Sud-Est au cours des dernières années. L'adoption, d'ici la fin de 1984, d'un projet de convention sur les armes chimiques serait, à cet égard, une véritable réussite.

Nous reconnaissons que nous devons absolument nous entendre sur des mesures de vérification afin de pouvoir réaliser des progrès réels dans les négociations internationales sur le désarmement et le contrôle des armements. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada attache une importance particulière à l'élaboration de mécanismes internationaux de vérification. Nous avons d'ailleurs accordé une haute priorité à la recherche dans ce domaine. Ainsi, nous avons augmenté les crédits affectés aux activités de recherche qui permettront de faciliter les vérifications sur les plans techniques et pratiques. Nous espérons contribuer de façon concrète à accroître l'efficacité du Comité du désarmement en faisant connaître, par son entremise, le résultat de nos travaux sur la vérification.

#### **Coopération économique**

Les institutions multilatérales connaissent dans la sphère économique les mêmes défis que dans la sphère politique. Nous avons déjà commencé à relever ces défis. L'an dernier, la coopération internationale a été renforcée par la série la plus intensive de consultations économiques de haut niveau à laquelle on ait assisté depuis plusieurs années. Cette série de rencontres — qui nous a menés de la réunion FMI/BIRD (Fonds monétaire international/Banque internationale pour la reconstruction et le développement) à Toronto en septembre dernier à la première Réunion ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en dix ans, puis du Sommet des non-alignés à New Delhi au Sommet de Williamsburg et à la CNUCED VI (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) — a été épuisante mais fort valable.

Ces consultations ont encouragé l'application, dans un certain nombre de secteurs, de mesures prises par divers pays et se renforçant mutuellement. L'inflation et les taux d'intérêt nominaux ont heureusement régressé. En ce qui concerne l'endettement, nous avons vu un remarquable effort de coopération pour mener simultanément d'importantes opérations de rééchelonnement. Le FMI a agi avec vigueur et souplesse. Les pays en développement ont adopté de courageux programmes de redressement pour rétablir l'équilibre de leur balance des paiements. Les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux ont maintenu leur apports de ressources pour le développement. La Réunion ministérielle du GATT a forcé les gouvernements à jeter un regard critique sur leur propre comportement et s'est traduite par des engagements renouvelés envers un système commercial multilatéral ouvert. Au Sommet de Williamsburg, les grandes nations occidentales ont reconnu l'interdépendance fondamentale de l'économie mondiale. Les pays en développement, gravement touchés par la récession mondiale, doivent être associés pleinement à la reprise globale.

Évidemment, il n'est pas question de nous reposer sur nos lauriers. Comme je l'ai dit à Belgrade, il n'y a pas de solution miracle à des problèmes complexes et profondément ancrés dans l'économie mondiale. Si nous voulons transformer la reprise actuelle, partielle et hésitante, en une reprise durable et généralisée, il nous faudra mener l'action sur plusieurs fronts. Il est essentiel de maintenir l'effort visant à réduire les taux d'intérêt. Quant au problème de la dette, nous devons assurer un mouvement régulier de crédits vers les pays débiteurs afin d'appuyer leurs efforts d'ajustement. Des crédits publics

suffisants doivent être consentis par le biais du FMI et des institutions de développement, surtout aux pays à faible revenu, et les banques commerciales doivent continuer à jouer un rôle important dans le financement à l'échelle internationale.

Les besoins de l'Agence internationale de développement (AID) sont tout particulièrement aigus. Pour sa part, le Canada s'est à nouveau engagé à consacrer 0,5% de son produit national brut à l'Aide publique au développement d'ici 1985 et à faire tout son possible pour atteindre l'objectif du 0,7% d'ici 1990. Nous venons de déposer, aujourd'hui, nos instruments de ratification pour le Fonds commun pour les produits de base.

Pour ce qui est du commerce, les gouvernements et les institutions internationales doivent désormais unir leurs efforts pour veiller au respect des engagements déjà pris à cet égard. Les promesses ne suffisent pas. Il nous faut agir de façon positive si nous voulons renforcer la confiance dans le système des échanges et contribuer à la reprise de l'économie mondiale. Le Canada appuie activement les efforts déployés au sein du GATT et d'autres organismes pour examiner dans quelle mesure sont respectés les engagements de ne pas céder au protectionnisme. Il importe, à cet égard, que chaque gouvernement ait la conviction qu'il n'est pas seul à lutter mais qu'au contraire il participe à un effort vraiment collectif. Nous sommes conscients du rôle vital du commerce dans le processus de développement économique global, ainsi que de l'importance des recettes d'exportation dans l'allègement des graves tensions qui pèsent sur la balance des paiements de bon nombre de pays. Les efforts à accomplir exigent notre attention et notre détermination.

Il existe un autre domaine où la coopération doit être entretenue. Il s'agit de la coopération entre producteurs et consommateurs dans le secteur pétrolier. Les relèvements successifs des prix de l'énergie ont grandement contribué à accélérer l'inflation, à réduire la croissance réelle, à accentuer la crise de l'endettement et à assourdir le dialogue Nord-Sud. Producteurs et consommateurs ont maintenant la possibilité de collaborer, compte tenu de leurs énormes intérêts communs, à la conservation, à la sécurité de l'approvisionnement ainsi qu'à l'établissement d'un prix équitable et stable à long terme. Il se dégage aujourd'hui dans les relations consommateurs-producteurs un plus grand esprit de réalisme qui offre certains espoirs d'une discussion pragmatique des questions pétrolières et des problèmes connexes dans les années à venir.

La communauté internationale a consacré beaucoup trop de temps à tenter de concevoir de nouveaux mécanismes, et pas assez à mieux faire fonctionner ceux dont elle dispose déjà. Je suis encouragé par l'orientation pragmatique qu'a pris le débat sur la réforme du système financier international. Le récent rapport du Groupe d'étude du Commonwealth sur les défis posés au système financier et commercial international représente une contribution très utile à ce débat. Nombre de ses recommandations visent tout d'abord à instituer une plus grande coopération multilatérale dans le cadre des institutions existantes.

La même préoccupation — à savoir de rendre plus efficaces les institutions existantes — a inspiré les efforts faits par mon pays au sein du Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) afin de mieux assurer le financement de cette institution, et de renforcer son

---

rôle comme fonds central d'appui de toutes les activités onusiennes d'assistance technique au service du développement. Nous attachons également beaucoup d'importance à la revue triennale des activités de développement opérationnel du système des Nations unies à laquelle on procède actuellement. Cette revue nous donne l'occasion de réaffirmer nos objectifs et fournit des lignes directrices pour une coopération pratique entre le Nord et le Sud.

J'ai mis l'accent sur les questions qui nous préoccupent le plus, tant au regard de la paix et de la sécurité que de la coopération économique. Mais il ne faudrait pas que le souci tout naturel que nous inspirent ces secteurs-problèmes nous empêche de reconnaître et de faire connaître les réalisations du système onusien, trop souvent prises pour acquis. Quelques exemples suffiront :

— Premièrement, les institutions spécialisées de l'ONU continuent d'être le fer de lance de la coopération internationale dans nombre de secteurs techniques vitaux. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) nous en offre l'exemple le plus récent. Il est important de nous assurer que ces institutions spécialisées réussissent effectivement à empêcher que des questions politiques non pertinentes viennent les détourner de leur mandat premier.

— Deuxièmement, des progrès lents mais constants ont été réalisés depuis l'approbation de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, dans le sens de la constitution d'un corps de traités, de mécanismes et de règlements internationaux qui devraient en venir à porter sur toutes les violations flagrantes des droits de l'homme. Aucun gouvernement ne peut désormais prétendre que les violations des droits de l'homme ne relèvent que de sa juridiction propre. Les activités de l'ONU en matière de protection de ces droits sont menées de pair avec ses efforts pour coordonner l'assistance humanitaire destinée aux réfugiés et aux victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Nous convenons avec le secrétaire général de ce que l'être humain, en tant qu'individu, est la raison d'être ultime de toutes nos activités.

— Troisièmement, le système onusien reste à l'avant-garde du développement progressif du droit international. Des régimes juridiques novateurs ont vu le jour dans des domaines cruciaux comme le droit de la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'aviation civile, les télécommunications et le commerce. Toutefois, pour que le système puisse s'adapter aux changements, aux nouvelles technologies en particulier, préséance devra être accordée aux considérations juridiques plutôt qu'aux objectifs politiques.

— Et quatrièmement, le système onusien facilite activement la coopération internationale pour chercher à régler les problèmes les plus opiniâtres de notre société. L'une des propositions innovatrices qui seront étudiées durant la présente session de l'Assemblée générale vise l'établissement d'une commission internationale de l'environnement. Cette commission se pencherait sur l'un des grands défis qui se posent à la communauté internationale en étudiant l'incidence du développement économique et social sur l'environnement international et ce, jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

Si nous voulons que le système onusien puisse traiter de façon efficace l'ensemble des questions d'actualité, nous, les États membres, devons nous en tenir aux règles de base du système, son caractère

---

universel restant la règle essentielle à sa viabilité. Comme il est mentionné dans l'Article 4 de la Charte, peuvent devenir membres des Nations unies tous les États pacifiques qui acceptent les obligations de cette charte. Cette description s'applique certainement à la République de Corée qui dans sa réaction à la tragédie du 1<sup>er</sup> septembre et dans ses autres actions, a nettement prouvé sens des responsabilités et son désir de paix.

Une autre obligation posée par l'appartenance à l'ONU réside dans le fait que les États membres doivent payer leur quote-part des budgets de l'Organisation et résister à la tentation de refuser de payer leur part de certaines composantes de ces budgets. Agir autrement reviendrait à détruire le système.

Nombre de chefs d'État et de gouvernement, dont le premier ministre du Canada, procèdent cette semaine à des consultations, ici même à New York. C'est la preuve qu'ils n'ont pas encore perdu confiance dans les institutions multilatérales que nous avons si laborieusement bâties. Le système onusien est peut-être encore loin de devenir, comme certains le voudraient, un gouvernement mondial qui puisse imposer ses décisions. Mais il est tout aussi loin d'être dominé, comme d'autres voudraient nous le laisser croire, par une « tyrannie de la majorité. » Nous devons aller au delà de ces slogans. Nous devons donner un souffle nouveau à nos institutions multilatérales et ce, d'un point de vue pratique. Le Canada œuvrera à la réalisation de cet objectif.